



**MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

**COORDINATION
DES PROGRAMMES ET
PROJETS**

POINT FOCAL APA



**REPUBLIQUE DE
CÔTE D'IVOIRE**
UNION - DISCIPLINE -
TRAVAIL



**L'INITIATIVE DE
RENFORCEMENT DES
CAPACITES POUR L'APA**

COMPTE RENDU DE LA MISSION DE L'INITIATIVE DE RENFORCEMENT DE CAPACITES EN CÔTE D'IVOIRE

Une mission d'évaluation a été effectuée à Abidjan du 09 au 13 Juillet 2019 par une équipe du projet de l'Initiative de développement des capacités en matière d'APA. Cette équipe, composée de M. Peter Schauerte et de M. Jazzy RASOLOJAONA. Ils étaient accompagnés dans l'exécution de leur mission par Mme Amari Véronique, Point Focal National APA ; Mlle SEA K. Edwige Inès, juriste ; M. Didier GBOCHO, Docteur de Géographie physique et environnement.

Aux différents acteurs concernés par la thématique APA qui ont été rencontrés, Mme Amari a exposé le contexte de la rencontre qui se justifiait par l'adoption du protocole de Nagoya en 2012, protocole qui a été ratifié par la Côte d'Ivoire le 24 septembre 2013 et entré en vigueur le 12 octobre 2014, par l'élaboration de l'avant-projet de décret APA et par le choix de la Côte d'Ivoire au nombre des pays dits partenaires de l'Initiative APA.

A sa suite, Peter a présenté l'Initiative de développement des capacités en matière d'APA comme étant un projet multi bailleurs qui depuis 2006 a accompagné les pays africains dans la négociation du protocole de Nagoya. Avec l'adoption de ce protocole, l'Initiative APA, aujourd'hui soutient 5 pays africains dans la mise en œuvre du protocole de Nagoya. La Côte d'Ivoire vient de s'ajouter à cette liste des pays partenaires depuis le mois de mars 2019 en raison des efforts et des réalisations constatées dans la mise en œuvre du protocole de Nagoya. A cet effet, la Côte d'Ivoire bénéficie désormais du soutien de l'Initiative dans la mise en œuvre du Protocole de

Nagoya sur APA. Peter a également présenté les 3 grands champs d'action de l'initiative APA que sont :

- Le cadre juridique et administratif ;
- La valorisation à travers la possibilité de conclure des accords APA et d'établir des chaînes de valeur conformes à l'APA ;
- Le rôle et l'implication des communautés locales dans toutes les questions APA.

Sur ce 3eme point, Jazzy a mis l'accent sur la nécessité d'impliquer et de sensibiliser les communautés locales, de les organiser, de les appuyer dans l'élaboration des protocoles bioculturels communautaires

JOUR 1 :

Mardi 09 juillet 2019

4 rencontres ont été faites :

La première rencontre de la journée a été faite avec le Cabinet du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Cette rencontre qui s'est tenue de 10h à 11h30 au cabinet du MINEDD, a été présidée par M. François KOUABLAN, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable. Il a présenté l'état des lieux de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya en Côte d'Ivoire. Suite aux interventions de Mme Amari, de Peter et de Jazzy, M. le Directeur de Cabinet a entre autres, souhaité la vulgarisation du Protocole de Nagoya, l'établissement d'un partenariat avec le secteur privé, la simplification de l'assimilation des textes, le développement des protocoles bioculturels communautaires, la mise en place d'une procédure d'instruction du dossier APA.

Il est ressorti des échanges la nécessité de mettre en ligne les permis en plus de leur visualisation. Il faudrait également créer un comité APA qui regroupe les acteurs principaux. Pour ce qui est des protocoles bioculturels communautaires, il faudrait se baser sur des cas concrets pour aviver l'intérêt des communautés traditionnelles et élaborer des guides.

La deuxième rencontre qui concernait les Points focaux et les structures du MINEDD en charge de la biodiversité s'est tenue, de 11h30 à 12h30 au Cabinet du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Elle a vu la participation du représentant du Point Focal de la CDB et celui de l'Office Ivoirienne des Parcs et Réserves (OIPR).

Suite aux différents exposés de Mme Amari, de Peter et de Jazzy, le représentant du Point Focal de la CDB a fait savoir que pour lui, la sensibilisation est nécessaire auprès communautés locales. Cependant, il faudrait plus d'appuis des partenaires.

Pour le représentant de l'OIPR, le défi est de parvenir à juguler les besoins des populations avec la préservation de l'environnement. A cet effet, l'OIPR aide à la création de parcelles avec des semences prélevées à l'intérieur des Parcs sous la supervision des agents de l'OIPR. Aussi, une autorisation d'accès pour la recherche est

délivrée par le Directeur Général de l'OIPR en vue des prélèvements de ressources au sein des Parcs pour des recherches scientifiques. Pour ce qui est des avantages liés aux ressources génétiques, le représentant de l'OIPR recommande qu'ils puissent servir et permettre une utilisation durable du parc ou des lieux de prélèvement.

La troisième rencontre de la journée s'est faite avec la Direction des Reboisements au Ministère des Eaux et Forêts de 14h à 15h30. C'est le capitaine KOUMAN du Cadastre Forestier et de la Cartographie qui a reçu l'équipe de la mission APA dans ses locaux. A la Question de savoir comment est réglé l'accès aux produits forestiers non ligneux (PFNL), le Capitaine Kouman a indiqué que plusieurs actions ont été menées en vue d'impliquer les populations dans la gestion. Selon lui, elles sont les gardiens de la ressource. Il a aussi mentionné la promotion de la foresterie privée à travers une nouvelle politique qui est la mise en valeur et la protection de la forêt par le détenteur. Enfin, il a précisé que des permis d'exportation sont délivrés.

Il aussi relevé du nouveau code forestier qui a été validé par la Commission de l'Assemblée Nationale, en vue de son adoption.

A la fin des échanges, le Directeur a émis le souhait de sensibiliser les vendeuses de plantes médicinales.

En effet l'organe en charge des permis d'exploitation est la CITES.

La Direction a aussi en charge l'octroi de permis pour les produits secondaires.

Pour la quatrième rencontre, l'équipe du projet APA s'est rendue à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur / (de la Recherche Scientifique) de 16h à 17h30 ou le Directeur de la recherche nous a décrit le système de permis. Il a proposé une action concertée pour prendre en compte tous les mécanismes de permis lors de l'élaboration des arrêtés d'application du décret APA.

Comme attendu, le souhait de travailler en synergie en vue d'atteindre les résultats escomptés.

JOUR 2:

Mercredi 10 juillet 2019

4 rencontres ont été faites :

Le Dr ESSOH Kouassi, Point Focal TIRPAA a reçu l'équipe de projet APA dans le cadre de **la première rencontre** de la journée de 9h à 10h30. Il s'est entre autre agit de savoir comment l'Agriculture et l'Environnement travaillent ensemble. Pour M. ESSOH il est crucial de beaucoup sensibiliser et de renforcer les capacités des politiques et des populations locales sur le Protocole de Nagoya. Pour lui, il faudrait garantir les droits de ces communautés. Il est important de mettre l'accent sur la conservation des semences, des ressources génétiques pour la sécurité alimentaire des générations futures.

Poursuivant, il a mentionné qu'au plan juridique, la loi relative au Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA) est bloquée au niveau de l'Assemblée Nationale et il n'existe aucun texte réglementaire en

la matière. Il a relevé qu'un certificat phytosanitaire est délivré pour toute exportation de végétaux.

La deuxième rencontre s'est tenue au Ministère des Ressources Animales et Halieutiques de 11h à 12h30. Dr GNANDJI Danielle, Directrice des produits d'élevage a relevé que beaucoup d'échanges se font sans contrôle. Pour elle, le protocole de Nagoya sur l'APA pourraient aider à contrôler les sorties et les entrées de ressources génétiques animales. Elle a par ailleurs, expliqué le processus lié aux demandes d'importation et d'exportation des ressources génétiques animales. La Directrice a fait savoir qu'un agrément annuel est délivré pour l'exportation d'une espèce + autorisation pour chaque lot qui sort du pays via le Guichet Unique Commerce Extérieur (GUCE).

Comme attente, il faut sensibiliser les éleveurs sur l'importance des ressources génétiques en vue de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA.

La troisième rencontre s'est déroulée au Programme National de Médecine Traditionnelle de 14h à 15h30 avec le Directeur de la Promotion de la Médecine traditionnelle et son équipe ainsi qu'une délégation de la Fédération Nationale des Tradipraticiens de Côte d'Ivoire. A cette rencontre, Mr Peter a fait une explication du mécanisme APA afin de permettre aux participants de mieux comprendre la question d'APA. Les participants ont indiqué qu'il existe environ 6000 praticiens enregistrés dans une base de données. Ils ont souhaité la mise en place d'un système d'amélioration de la chaîne de valeur étant donné que les familles sont généralement les détenteurs des savoirs. Ils ont également exprimé le besoin de sensibilisation sur APA.

La quatrième réunion s'est déroulée au Centre National de Floristique (CNF) de 16h à 17h30 avec une dizaine de chercheurs. Cette rencontre a été présidée par le Directeur du CNF, Djakalia Ouattara. Il a été exprimé le besoin d'expliquer le protocole de Nagoya dans les laboratoires.

Comme attente, le centre a sollicité un appui à la recherche, une sensibilisation des acteurs, la mise en œuvre du Protocole, une synergie d'actions et la mise en place d'une structure de coordination.

JOUR 3:

Jeudi 11 juillet 2019

4 rencontres ont été faites :

Pour la première rencontre, M. KOUAME Alexis, Coordonnateur des Services Techniques de la Propriété Intellectuelle a échangé avec l'équipe de APA. Selon lui, la protection des connaissances traditionnelles et des ressources génétiques ne peut se faire car l'accord de Bangui qui est la législation en matière propriété intellectuelle ne contient aucune disposition en la matière.

La seconde rencontre s'est effectuée dans les locaux de la SODEFOR, à la Direction des projets, planification et financement avec le Colonel Koffi Kouassi.

Au cours des entretiens, le Directeur a fait une brève présentation de la SODEFOR.

Il a par ailleurs expliqué le souhait de la SODEFOR de développer les produits forestiers (PFNN). Il présenté les différentes sortes de forêts en Côte d'Ivoire. Il a dans son exposé expliqué l'existence de contrats de vente et d'exploitation pour accès aux Autres Produits Forestiers (incluant PFNL) à des fins commerciales.

Comme attente, la SODEFOR a souhaité une harmonisation des textes réglementaires et les procédures en vue de la prise en compte du Protocole de Nagoya. Elle a exprimé le désir de sensibilisation pour mieux faire connaître ledit Protocole.

L'Institut Pasteur a fait l'objet de **la troisième visite**, la Directrice Mme DOSSO Mireille, a déploré l'exportation anarchique des ressources génétiques et l'ignorance du protocole de Nagoya. Selon elle, Il y a une forte demande internationale pour la vente des souches. Il est donc très important d'avoir un cadre réglementaire, de faire une vulgarisation du protocole de Nagoya, d'avoir des communications sur la CDB.

Comme attente, il faudrait aussi une sensibilisation des chercheurs, des responsables d'institution et des populations. Il est aussi nécessaire d'avoir des procédures très simplifiées, très claires et prévoir les cas particuliers.

Au niveau des procédures, l'Institut Pasteur délivre des accords de transferts et des certificats de transport.

La dernière rencontre a eu lieu au Programme de Financement des PME. M. YOBOUET, Directeur exécutif a souligné l'existence de plus de 9000 PME et s'est engagé à nous donner une liste des PME impliqués dans l'accès aux ressources génétiques.

Telle est l'économie de la mission de consultation des parties prenantes qui s'est achevée avec un atelier de restitution.

JOUR 4:

Vendredi 12 juillet 2019 de 9h à 13h

ATELIER DE RESTITUTION DE L'ANALYSE DIAGNOSTIC PAYS SUR L'ACCES ET PARTAGE DES AVANTAGES LIES A L'UTILISATION DES RESSOURCES GENETIQUES

Introduction

L'accès aux ressources génétiques y compris les connaissances traditionnelles associées et le partage des avantages découlant de leur utilisation (APA) offrent des débouchés économiques et des possibilités de développement, contribuant de ce fait à la conservation de la biodiversité. Établie en 2006, l'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA soutient la création d'environnements propices à l'utilisation durable de ces ressources. Dans le cadre de ses activités, l'Initiative sur APA a entrepris une mission en Côte d'Ivoire au cours de laquelle, elle a entrepris des consultations nationales auprès des parties prenantes. Elle a recueilli des informations relatives aux

procédures sectorielles d'accès aux ressources génétiques en Côte d'Ivoire qui ont fait l'objet d'un atelier de restitution le vendredi 12 juillet 2019, au siège de la coopération allemande (GIZ).

Trente-quatre (34) personnes ont pris part à cet atelier (voir liste de présence en annexe).

L'atelier s'est déroulé sous quatre grands axes :

- L'ouverture
- Les présentations
- La restitution des résultats des consultations
- Les recommandations et clôture

I- OUVERTURE

1- Situation du contexte de l'atelier

C'est Madame le point focal National APA, Mme Amari Véronique qui a situé la première, le contexte de l'atelier de ce jour. Elle a fait un bref rappel du protocole de Nagoya sur l'APA (Accès et Partage des Avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques) et les consultations entreprises par la mission de l'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA.

2- Mot de Bienvenue du représentant du Ministre de l'Environnement et du Développement durable

Prof Blaise KADJO, représentait le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable à cet atelier. Celui-ci a, au nom du Ministre, Prof Joseph SEKA SEKA, souhaité la bienvenue aux participants et leur a traduit toute la reconnaissance du Ministre pour l'intérêt qu'ils accordent à la question de l'Accès et Partage des Avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques (APA).

Le représentant du Ministre a également rappelé que les questions des Changements Climatiques (CC) et de la Biodiversité, des défis mondiaux, constituent des préoccupations majeures pour l'Etat de Côte d'Ivoire. C'est dans ce contexte que le pays s'est engagé dans le protocole de Nagoya. Il a aussi félicité le Point Focal National APA, Mme Amari Véronique pour tous les efforts entrepris pour inscrire la Côte d'Ivoire dans les grandes instances de promotion des activités liées à APA, comme en témoigne, son admission comme pays membre dans l'Initiative de renforcement des capacités pour APA. C'est sur ces quelques mots qu'il a déclaré ouvert l'atelier non sans lui souhaiter un plein succès.

II- DEROULEMENT DES TRAVAUX

1- Présentation des objectifs et des participants

Les travaux de l'atelier ont débuté par la présentation des objectifs et des participants. Ainsi, on retient que l'atelier de restitution de l'analyse diagnostic pays sur l'Accès et Partage des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques visait d'une façon générale à présenter les résultats des consultations nationales entreprises par la mission de l'Initiative pour APA auprès des parties prenantes du 09 au 11 juillet 2019. Puis, de façon spécifique, il permettra de :

- Identifier les actions prioritaires ;
- Identifier les éléments pertinents à prendre en compte ;
- Définir les prochaines étapes

Après cette présentation faite par le Point Focal National APA, les participants se sont présentés à tour de rôle.

2- Projection de film sur « APA expliqué facilement »

Dans l'optique de mieux appréhender le protocole de Nagoya sur APA par tous, un film a été projeté. Dans ce film, l'APA a été expliqué entièrement, surtout sur la façon dont on peut accéder aux ressources génétiques et partager les avantages. En effet, en réaffirmant les droits souverains des États sur leurs propres ressources naturelles, le Protocole de Nagoya confirme leur habilité à en réglementer l'accès. De plus, il stipule que le consentement préalable donné en connaissance de cause (CPCC) est une condition *sine qua non* pour l'octroi de l'accès aux ressources génétiques. Le CPCC va de pair avec les conditions convenues d'un commun accord (CCCA) entre un fournisseur et un utilisateur. Les CCCA sont des contrats régissant les conditions d'accès et d'utilisation des ressources et du partage des avantages entre les parties contractuelles. Tels sont les points clés qu'il faut retenir de ce film.

3- Présentation de l'initiative pour APA

C'est le chef de la mission, Monsieur Peter SCHAUERTE qui s'est prêté à cet exercice. Il a indiqué dans sa présentation que l'Initiative de renforcement des capacités pour APA est une initiative multi-bailleurs coordonnée par l'UE, l'Allemagne, la Suisse et la Francophonie. Elle est gérée par la coopération allemande GIZ. L'Initiative APA a démarré en 2006. A cette époque, ses activités se limitaient à l'Afrique. En 2012, les activités de l'Initiative APA ont été étendues à tous les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Jusqu'à présent, la phase actuelle du projet est axée sur des pays partenaires africains sélectionnés à savoir le Kenya, l'Afrique du Sud, la Namibie, le Benin et la Côte d'Ivoire ainsi que le Madagascar. Outre les pays partenaires, il y a aussi les pays à coopération bilatérale. Ceux-ci sont composés du Cameroun, l'Algérie et Madagascar.

L'Initiative de renforcement des capacités pour APA couvre trois champs d'actions :

- Les cadres réglementaires nationaux;
- La participation effective ;
- L'élaboration des accords

L'Initiative APA offre des mesures d'appui adaptées aux besoins des pays en fonction de leurs progrès dans la mise en œuvre du Protocole. Ces services comprennent des:

- orientations pour l'élaboration et la mise en œuvre de cadres législatifs et institutionnels nationaux en matière d'APA, notamment de systèmes de permis et de processus administratifs ;
- formations techniques relatives à l'APA, portant par exemple sur les secteurs utilisateurs ou les droits de propriété intellectuelle ;
- formations à la négociation de CCCA, notamment des clauses portant sur le partage des avantages, la fourniture de renseignements quant aux systèmes de suivi et de contrôle du respect des obligations dans les pays utilisateurs ainsi qu'aux normes pertinentes du marché ;
- mises au point de dialogues et de forums d'échange avec les parties prenantes impliquées dans l'APA.

4- Présentation des acquis sur APA

Depuis l'entrée en vigueur de l'APA, beaucoup d'activités ont été entreprises en Côte d'Ivoire, a fait remarquer Mme Amari, Point Focal National APA. On peut citer entre autres :

- L'élaboration du rapport intérimaire ;
- La conception des bases de données sur les acteurs de la médecine traditionnelle (4814 acteurs), la médecine traditionnelle améliorée, plantes médicinales, savoirs traditionnels, centre de médecine traditionnelle (480 centres)
- Elaboration de brochures de sensibilisation
- Elaboration d'un avant-projet de loi sur la sauvegarde de la biodiversité en tenant compte d'APA (en cours d'adoption)
- Projet de décret APA (en cours d'adoption)

Par ailleurs, dans un esprit de partage, Mme Amari a indiqué la procédure à suivre pour obtenir un permis APA, comme indiqué dans le projet de Décret APA. La procédure est la suivante :

- (1) S'adresser au point focal ;
- (2) Adresser un courrier de demande de permis au MINEDD ;
- (3) Renseigner le formulaire APA ;
- (4) Fournir un accord de base ;
- (5) Transmettre les dossiers au MINEDD ;
- (6) Analyser les documents ;
- (7) Statuer sur la conformité des documents transmis ;
- (8) Conclure un accord APA

III- RESTITUTION DES RESULTATS DES CONSULTATIONS

Cette section a été traduite en actions prioritaires (AP) et en éléments pour le Plan d'Action (PA)

1- Actions prioritaires

- Elaborer le plan d'action national sur l'APA ;
- Finaliser la mise en place du cadre réglementaire ;
- Finaliser et adopter les textes d'application du projet de Décret APA en cours d'adoption
- Identifier et recueillir les procédures et les textes sectoriels relatifs à l'échange de ressources biologiques/génétiques et de connaissances traditionnelles associées
- Mettre en place et finaliser les structures de l'Autorité Nationale Compétente
- Développer une visualisation schématique des procédures APA
- Traiter de manière continue les demandes existantes à travers la mise en place d'un comité *ad hoc* intégrant les ministères concernés.

Ces actions prioritaires ont fait l'objet d'échanges, soit pour évoquer des questions d'opérationnalisation, soit des préoccupations d'une meilleure compréhension. Des contributions ont été apportées pour mieux orienter les actions.

2- Eléments pour le Plan d'Action

- Assurer la conformité d'APA avec d'autres accords existants
- Mettre en place/Développer un système de demande d'accès en ligne
- Identifier les PME exerçant des activités potentiellement APA
- Promouvoir la mise en relation entre fournisseur et utilisateur (*matchmaking*)
- Renforcer les capacités des acteurs concernés en matière de négociation et d'établissement de contrats APA
- Accompagner des cas pilotes APA basés sur la valorisation des Ressources génétiques (RG) ou de Connaissances traditionnelles (CT)
- Elaborer un guide sur les Protocoles Communautaires d'APA
- Identifier et mettre en œuvre des mécanismes de protection des CT
- Développer des outils de communication ciblés pour les différents acteurs impliqués

3- Prochaines étapes

Dans un souci d'efficacité, des orientations ont été données au cours de l'atelier. Elles concernent :

- L'élaboration du rapport dudit atelier ;
- La rédaction d'un courrier adressé à Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable pour indiquer l'urgence des actions à enclencher ;

- La collecte des textes et procédures pour permettre aux point focal APA d'informer et les potentiels demandeurs d'accès et également développer un système de demande d'accès en ligne ;
- L'élaboration des TDR des activités à mettre en œuvre ;
- La diffusion de la stratégie nationale APA (également pour les acteurs n'ayant pas pu participer à l'atelier) ;
 - Le contact avec l'Initiative pour le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des activités.

IV- RECOMMANDATIONS ET CLOTURE DE L'ATELIER

1- Recommandations

Quelques recommandations ont été faites par les participants à l'atelier :

- **Mettre en place un comité *Ad'hoc* pour statuer sur les sollicitations de la délivrance de permis APA en attendant l'adoption du projet de Décret APA ;**
- **Sensibiliser les hautes autorités sur les enjeux liés à APA ;**
- **Partager les conclusions de l'atelier avec les autres parties prenantes;**
- **Partager les présentations faites durant l'atelier ;**
- **Diffuser la stratégie nationale APA ;**
- **Faire un plaidoyer pour la signature diligente du décret portant sur le cadre réglementaire APA ;**
- **Informers les parties prenantes sur les avancées des prochaines étapes ;**
- **Finaliser le Plan d'Action ;**
- **Faire des restitutions sectorielles des conclusions de l'atelier.**

2- Clôture

Tous les points étant épuisés, le dernier mot est revenu au représentant du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable. Dans son adresse, le Prof. Blaise KADJO a réitéré ses remerciements pour le bel esprit qui a animé l'atelier. Il a aussi traduit sa satisfaction pour les contributions des uns et des autres à l'effet de propulser APA à un meilleur niveau. C'est sur ces mots qu'il a clôturé l'atelier puis a levé la séance.

Fait à Abidjan le 12 juillet 2019

**Les rapporteurs
Mme Amari Koffi Véronique
Sea Kohan Edwige Inès**

